



Majorité sexuel et nationalité

Par **charles**, le **15/10/2012** à **21:49**

Bonjour,

J'ai 18 ans, je suis amoureux d'une fille de 15 et demi. Selon le droit français elle a atteint la majorité sexuel, je pense donc être "libre" d'avoir des relations sexuelles avec elle. Toutefois ma copine est écossaise et je sais que dans ce pays la majorité sexuelle est de 16 ans. Je précise que cela fais 9 ans qu'elle vie en France. Si j'ai une relation avec elle, puis je être poursuivi judiciairement ?

Enfin, ma copine est consente et cela fais 3 mois que nous sommes ensemble.

Merci pour vos futures réponses,
Cordialement,

Par **citoyenalpha**, le **17/10/2012** à **10:02**

Bonjour

le droit applicable est le droit français. La France s'oppose à l'exécution d'un mandat européen émit pour une infraction non prévue dans sa législation.

Dans votre cas une relation sexuelle avec votre amie consentante n'est point une infraction. Il conviendrait cependant de rencontrer les parents de la jeune fille avant même si leur accord n'est point nécessaire.

Bien entendu il vous faudra mettre un préservatif.

Pas de précipitation même si vos hormones mutuelles travaillent

Restant à votre disposition.